

Interreg

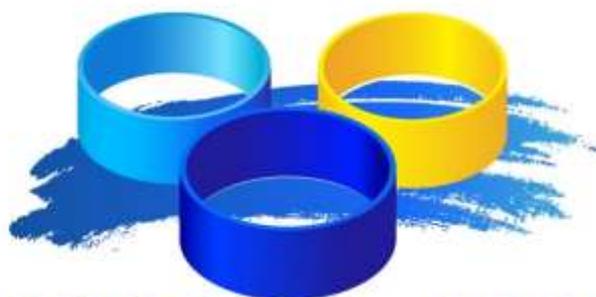
Fondo Europeo de Desarrollo Regional



RÉSUMÉ POUR LE CITOYEN

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION ANNÉE 2021

PROGRAMME INTERREG V-A MADÈRE-AÇORES-CANARIES 2014-2020



MAC 2014-2020
Cooperación Territorial

SOMMAIRE

A. Le PROGRAMME INTERREG MAC 2014-2020.....	3
1. Le Programme INTERREG V-A MAC, c'est quoi.....	3
2. Quelle est la zone de coopération.....	3
3. A qui s'adresse le Programme : bénéficiaires.....	3
4. Budget et dotation FEDER du Programme.....	4
5. Fonctionnement du Programme.....	4
B. RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2021.....	4
1. Premier appel à projets.....	5
2. Deuxième appel à projets.....	7
3. Mesures d'information et publicité.....	8
4. Données financières.....	8

A. LE PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE INTERREG MADÈRE-AÇORES-CANARIES (MAC) 2014-2020

1. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TERRITORIALE INTERREG MADÈRE-AÇORES-CANARIES (MAC) 2014-2020, C'EST QUOI.

Le Programme Opératif de Coopération Territoriale Madère-Açores-Canaries (MAC) 2014-2020 est le principal instrument sur lequel comptent les régions ultrapériphériques d'Espagne et du Portugal (Canaries, Açores et Madère) pour coopérer entre elles et avec les pays de leurs alentours géographiques afin d'offrir une réponse efficace aux défis communs auxquels elles font face en matière d'innovation, compétitivité, internationalisation et développement durable.

Le Programme a été approuvé le 3 juin 2015. Le 10 septembre de la même année a été constitué le Comité de Suivi qui a approuvé son Règlement Intérieur, créé un Comité de Gestion responsable de la sélection et la gestion des projets et décidé du lancement du premier appel à projets en 2016. Le Comité de Suivi a approuvé en 2015 la Stratégie de Communication du Programme, les critères d'admissibilité et la sélection de projets ainsi que la méthodologie d'évaluation des projets.

Le programme est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 85%. Lors des années 2016 et 2017, le Programme a reçu des assignations additionnelles du FEDER, ce qui a entraîné des reprogrammations financières. Le 17/10/2017, via Décision C (2017) 7091, la Commission a approuvé une augmentation du financement total du programme atteignant 148 831 183 € (126 506 503 € d'aide FEDER).

2. QUELLE EST LA ZONE DE COOPÉRATION.

L'espace de Coopération est formé par :

- Les îles macaronésiennes de Madère, des Açores et des Canaries.
- Les pays tiers géographiquement proches qui ont accepté de participer au Programme sont : Cap Vert, Sénégal et Mauritanie.



3. À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME : BÉNÉFICIAIRES.

Les bénéficiaires (organismes qui peuvent présenter des projets de coopération) sont : les administrations publiques régionales et locales et les organismes de droit public et privé liés à ces dernières ; les Universités, centres de recherche, instituts technologiques et fondations ; les Chambres de Commerce, associations d'entreprises et professionnelles et d'autres organismes socio-économiques ; les autres organismes publics ou privés à but non lucratif avec un siège dans les régions des Açores, de Madère ou des Canaries.

Les participants des pays tiers de la zone de coopération (Cap Vert, Sénégal et Mauritanie) peuvent participer aux projets mais ils ne reçoivent pas le FEDER directement, les bénéficiaires de la zone européenne du programme étant ceux qui peuvent réaliser les dépenses sélectionnées sur le territoire de ces pays.

4. BUDGET ET DOTATION FEDER DU PROGRAMME.

Axe Prioritaire	Coût Total (€)	Aide FEDER (€) 85%
Axe 1. Stimuler la recherche, le développement technologique et l'innovation	42 125 440	35 806 624
Axe 2. Améliorer la compétitivité des entreprises	26 088 576	22 175 289
Axe 3. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	23 042 853	19 586 425
Axe 4. Conserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources	36 714 022	31 206 918
Axe 5. Améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique	11 930 421	10 140 857
Axes 6 et 7. Assistance technique	8 929 871	7 590 390
Total	148 831 183	126 506 503

5. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME.

Le Programme INTERREG MAC s'organise via des appels publics à projets. Les acteurs du territoire qui s'intéressent au développement de projets de coopération doivent présenter leurs candidatures au Programme conformément aux conditions établies dans le texte de chaque appel. Le Comité de Gestion du programme sélectionne les projets qui s'adaptent aux critères de sélection des propositions et aux demandes du territoire.

Le programme a mené deux procédures de sélection de projets par le biais d'appels à propositions publics, de sorte que toute l'aide disponible du FEDER a déjà été engagée. Les projets du 2e appel continueront à être mis en œuvre jusqu'en 2023.

B. RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2021.

Le Rapport Annuel d'Exécution inclut les informations que requiert la Commission Européenne sur l'exécution financière du programme, la quantification des indicateurs atteints et les problèmes rencontrés ainsi que les mesures adoptées par les Autorités du programme.

L'année 2021 a continué à être marquée par la pandémie de COVID-19, ce qui a conditionné les projets, les ralentissant et rendant leur exécution difficile.

Bien qu'on n'ait pas réussi à certifier la totalité du montant établi par la règle N+3 (21 880 533,94 € FEDER), seule une somme de 625 825,03 € manquait.

Cependant, le programme a invoqué à l'encontre de la CE le cas de force majeure dû au COVID comme prévu à l'article 87.1.b du CPR et les explications fournies ont été acceptées par la CE le 14/03/2022, la Commission informant que "les critères de force majeure sont remplis et les conséquences directes de la force majeure sur la mise en œuvre d'une partie du programme ont été démontrées. Le dégageement automatique de la partie du FEDER non certifiée au 31/12/2021 a donc été évité".

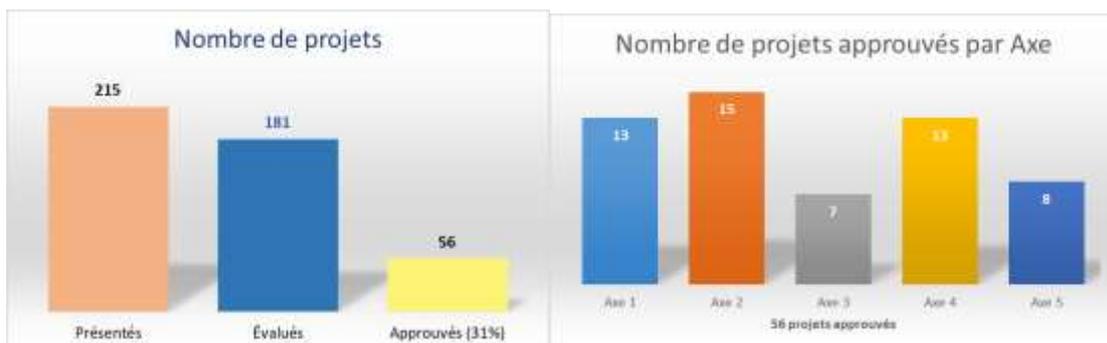
Durant toute l'année 2021, ont été réalisées les activités habituelles de gestion des projets approuvés lors des premier et deuxième appels, c'est-à-dire la validation des dépenses déclarées par les bénéficiaires, la gestion des modifications, les démarches de remboursements et paiements.

L'Autorité d'Audit a mené à bien les contrôles auprès des bénéficiaires sélectionnés lors de l'échantillon de contrôle sur les dépenses certifiées correspondant à l'année comptable 20-21, qui ont été menés à bien sans qu'aucun montant irrégulier significatif ne soit détecté.

Au cours de l'année 2021, le programme a continué à travailler avec des moyens télématiques, la pandémie ayant empêché la tenue de réunions en face à face. Le Comité de Suivi a tenu sa réunion annuelle en ligne le 27/05/2021. Pendant le reste de l'année, toutes les décisions du comité ont été prises par procédure écrite.

1. LE PREMIER APPEL À PROJETS.

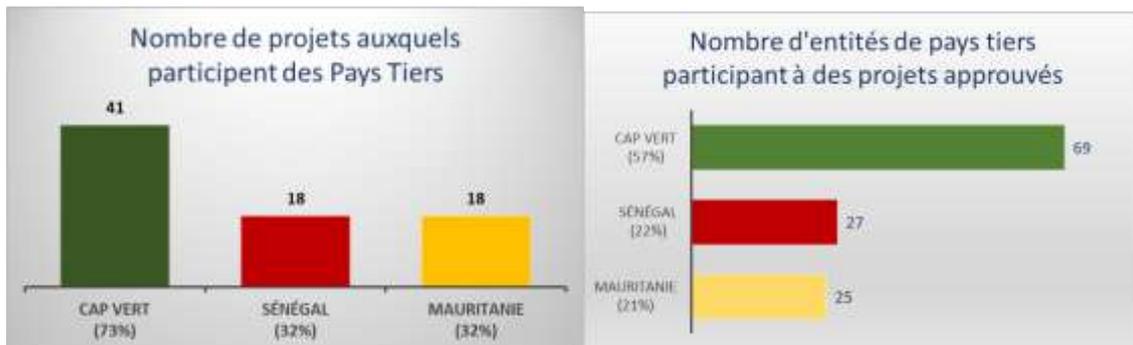
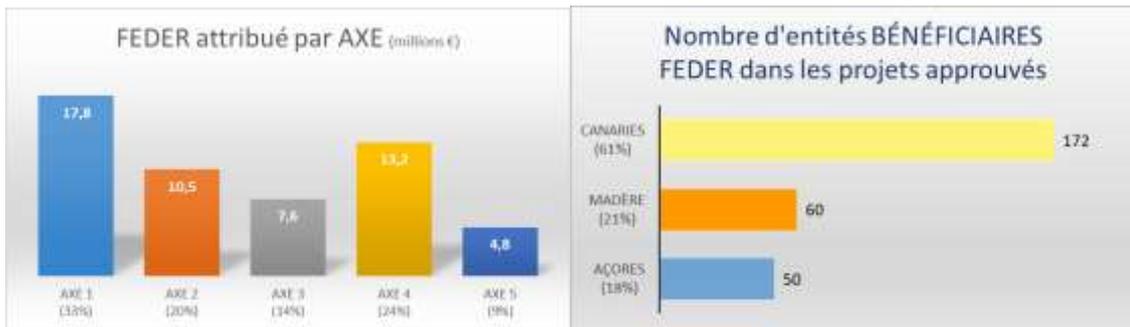
Le premier appel pour la présentation de projets dans le cadre du programme a été lancé en février 2016, avec 2 mois pour la présentation de candidatures (jusqu'au 31/03/2016). La décision sur les projets présentés a été prise par le Comité de Gestion le 8 novembre 2016 à Funchal, Madère.



56 PROJETS APPROUVÉS



54 264 384,68 € FEDER



Durant l'année 2021 le programme a continué à travailler à la gestion et au suivi des projets approuvés lors du premier appel, et dont les contrats d'assignation d'aide FEDER ont été signés avec l'Autorité de Gestion du programme en janvier 2017. La liste des projets et bénéficiaires est publiée sur le site web du programme.

Étant donné la situation sanitaire de pandémie et l'état d'alerte imposé depuis la mi-mars 2020 en Espagne et au Portugal, seuls 19 des projets en question ont terminé leur exécution en date de décembre 2020. La grande majorité des projets avaient déjà sollicité la prolongation d'un an autorisée dans les bases de l'appel.

Étant donnée la situation exceptionnelle de pandémie sanitaire, le Comité de Suivi a approuvé en avril 2020 la possibilité d'une prolongation exceptionnelle pour les projets du 1^{er} appel d'un maximum de six mois.

En février 2021, au vu de la continuité de la pandémie, le Comité de Suivi a approuvé la possibilité de solliciter une nouvelle prolongation COVID pour 6 mois de plus maximum.

En raison des prolongations successives nécessaires à leur mise en œuvre, un total de 32 projets ont été achevés au cours de l'année 2021 (dont 22 au cours des quatre derniers mois), et même 4 projets du 1^{er} appel ont été prolongés jusqu'en 2022 après que le comité de suivi ait accepté les consultations menées au cas par cas.

2. LE DEUXIÈME APPEL À PROJETS.

Le deuxième appel à projets a été lancé le 1^{er} septembre 2018, avec un délai de 2 mois pour la présentation de candidatures et tout le reste de l'aide FEDER du programme non assigné lors du 1^{er} appel. Cet appel a reçu 189 candidatures qui demandaient 3,5 fois le FEDER disponible pour cet appel.



Le Comité de Gestion réuni le 12 juin 2019 à Las Palmas de Gran Canaria, a finalement approuvé 67 projets.

67 PROJETS APPROUVÉS



64 640 740 € FEDER



Les projets ont signé les contrats d'aide FEDER lors du dernier trimestre 2019 et le début de leurs activités s'est vu gravement affecté par la pandémie sanitaire provoquée par la COVID en 2020.

Pour ces projets du 2^{ème} appel, le Comité de Suivi a approuvé en février 2021 la possibilité de présenter tout au long de l'année une modification substantielle de leur contenu dans le cas où ils auraient besoin d'ajustements suite aux difficultés d'exécution. De plus, ils peuvent solliciter la prolongation d'un an autorisée dans les bases de l'appel.

Des 67 projets, 43 ont demandé une telle modification exceptionnelle du plan financier et, à ce jour, 40 d'entre eux ont également déjà demandé la prolongation d'un an prévue dans l'appel, prolongeant ainsi leur mise en œuvre jusqu'au dernier semestre de 2023.

En 2021, le comité de suivi a approuvé par procédure écrite deux projets de la liste de réserve du 2^{ème} appel (ECO-TUR2 et MACBIOID12), dans le but d'utiliser au mieux le FEDER du programme en raison de l'existence de reliquats de projets déjà achevés. La mise en œuvre de ces deux projets durera 2 ans, jusqu'au 31/12/2023.

3. COMMUNICATION ET PUBLICITÉ.

Au cours de l'année 2021, des fiches d'information ont été créées sur le site web avec des informations sur les projets approuvés.

Pour accéder à l'information, il faut se rendre sur l'axe en question dans le Site du programme:



Cliquez ensuite sur l'acronyme du projet en défilant vers le bas pour avancer dans la liste. Des informations qualitatives et financières sont collectées pour chaque projet, avec un lien vers son site web.

En 2021, l'AG/SC a commencé à organiser les journées en ligne pour l'échange d'expériences et la présentation des résultats des projets du 1er appel.

A ce jour, les conférences suivantes ont été organisées :

- Axis 1 Day, 23/11/2021.
- Axis 2 Day, 24/01/2022.
- Axis 3 Day, 23/02/2022.
- Axis 4 Day, 29/04/2022.

Les présentations faites par les principaux bénéficiaires de chaque projet et l'enregistrement du déroulement complet de chaque atelier peuvent être consultés sur la chaîne Youtube du programme :

https://www.youtube.com/channel/UC4UfQM6bmVJCXsZR_nqRPkQ

4. DONNÉES FINANCIÈRES.

Le programme a déjà engagé 100% de sa dotation dans les **123 projets** approuvés lors des deux appels réalisés (y compris le projet stratégique HEXAGONE).

Le montant certifié à la Commission Européenne en décembre 2021 a atteint un total de **63 millions d'euros**, ce qui suppose 43% du montant total du programme.